

PROTOCOLE D'ENGAGEMENT PARTENARIAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE DU CLUSTER BEAUJOLAIS

Dans le cadre d'une stratégie globale d'adaptation de la filière viti-vinicole aux nouvelles exigences du marché et en réponse aux difficultés du territoire liées à ces dernières, l'Etat et Inter Beaujolais ont mis en œuvre un plan de redéveloppement dit « Plan Stratégique Le Beaujolais Demain ». Ce programme d'actions propose un axe d'amélioration de la compétitivité de la filière viticole par une organisation en Cluster. Celui-ci sera piloté par la CCI du Beaujolais.

En conséquence,

- l'Etat représenté par M. Bernard Guérin, Sous-préfet de l'Arrondissement de Villefranche,
- la CCI du Beaujolais, représentée par M. Noël Comte, son Président et
- Inter Beaujolais, représenté par M. Ghislain de Longevialle, son Président,

décident d'associer leurs compétences et d'œuvrer collectivement à la mise en place du Cluster Beaujolais.

Le Cluster Beaujolais devient – à dater de ce jour – une entité de référence et un espace de travail coopératif poursuivant les objectifs suivants :

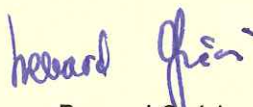
- Favoriser la compétitivité des entreprises prioritairement du secteur viti-vinicole par une étroite collaboration entre acteurs connexes
- Promouvoir l'innovation dans tous les domaines depuis le travail de la vigne jusqu'à la commercialisation
- Associer à l'ensemble des réflexions en matière d'innovation, de recherche et de développement d'autres filières ou centres de formation et de recherche avec lesquels une inter connexion est possible dans un souci de mutualisation des ressources afin d'en tirer un profit collectif.
- S'engager à la mise en œuvre de la démarche Cluster par recours majeur aux entreprises privées, le Cluster n'ayant pas vocation à être institutionnalisé.
- Décider d'actions concrètes planifiées afin d'assurer la pérennité et la légitimité du Cluster et d'amener les entreprises à se les approprier dans une dynamique constructive.

Par la présente déclaration, les partenaires mentionnés s'obligent à mettre en œuvre dans le respect de leurs domaines de compétences, les moyens nécessaires et justifiés pour concrétiser les objectifs indiqués.

Fait à Villefranche, le 25 septembre 2007



Noël Comte
Président CCI du Beaujolais



Bernard Guérin
Sous-Préfet



Ghislain de Longevialle
Président Inter Beaujolais